ALBÈRES
CÔTE VERMEILLE
ILLIBÉRIS
Communauté de Communes

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250915-DL2025-0194-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025

ARGELES-SUR-MER · BAGES · BANYULS-SUR-MER · CERBERE · COLLIOURE · ELNE · LAROQUE-DES-ALBERES · MONTESQUIEU-DES-ALBERES · ORTAFFA
PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES · SOREDE · VILLELONGUE-DELS-MONTS
3 IMPASSE CHARLEMAGNE · B.P. 90103 · 66704 ARGELÈS-SUR-MER CEDEX · TÉL. : 04 68 81 63 77 · FAX : 04 68 95 92 78 · WWW.CC-ACVI.COM

Table des matières

Contexte 3
Le territoire 3
Les moyens humains 5
Les moyens matériels 6
L'organisation de la collecte 7
Les indicateurs techniques 9
Le plan local de prévention des déchets ménagers assimilés (PLPDMA) 9
Les actions de sensibilisation 11
Les actions de réduction des biodéchets 12
Les actions en lien avec la Recyclerie 17
La Recyclerie 18
Les déchèteries 20
La collecte des déchets 27
Les Ordures Ménagères Résiduelles 27
Les Emballages Ménagers Recyclables 28
Les Emballages en Verre 30
Les Déchets alimentaires 31
Les Encombrants collectés par la Recyclerie 32
Les Déchets Verts 33
Les indicateurs financiers 35
Les dépenses de fonctionnement 35
Les recettes de fonctionnement 36
Les dépenses d'investissement 37
Les recettes d'investissement 38
Les faits marquants de l'année 2024 39

ARGELES-SUR-MER · BAGES · BANYULS-SUR-MER · CERBERE · COLLIOURE · ELNE · LAROQUE-DES-ALBERES · MONTESQUIEU-DES-ALBERES · ORTAFFA
PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES · SOREDE · VILLELONGUE-DELS-MONTS
3 IMPASSE CHARLEMAGNE · B.P. 90103 · 66704 ARGELÈS-SUR-MER CEDEX · TÉL. : 04 68 81 63 77 · FAX : 04 68 95 92 78 · WWW.CC-ACVI.COM

Contexte

Le territoire

La Communauté de Communes des Albères et de la Côte-Vermeille (CCACV) a été créée le 1er Janvier 2007, suite à la fusion de la Communauté de Communes des Albères et de la Communauté de Communes de la Côte-Vermeille. Le 1er janvier 2014, la Communauté de Communes des Albères et de la Côte-Vermeille s'est élargie en fusionnant avec la Communauté de Communes Illibéris (Bages et Ortaffa) et en intégrant la Commune d'Elne. La Communauté de Communes des Albères de la Côte Vermeille et de l'Illibéris (CC ACVI) compte maintenant 15 Communes et regroupe 58 147 habitants en dehors de la saison estivale et plus de 200 000 habitants en période estivale touristique.

Tableau 1: Population INSEE CC ACVI

Commune	Population INSEE 2021
Argelès-sur-Mer	11088
Bages	4539
Banyuls-sur-Mer	4734
Cerbère	1273
Collioure	2549
Elne	9551
Laroque-des-Albères	2248
Montesquieu-des-Albères	1299
Ortaffa	1822
Palau-del-Vidre	3180
Port-Vendres	4048
Saint-André	3455
Saint-Génis-des-Fontaines	2941
Sorède	3500
Villelongue-del-Monts	1920
TOTAL	58147

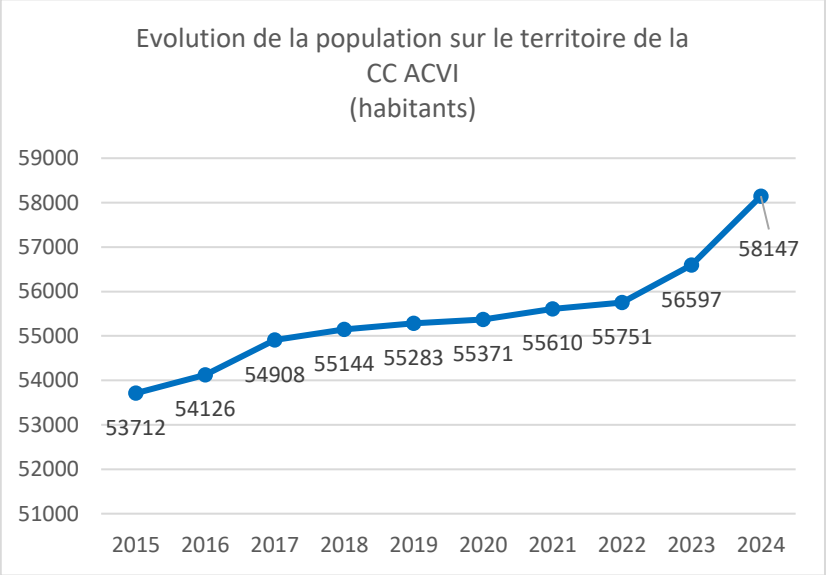

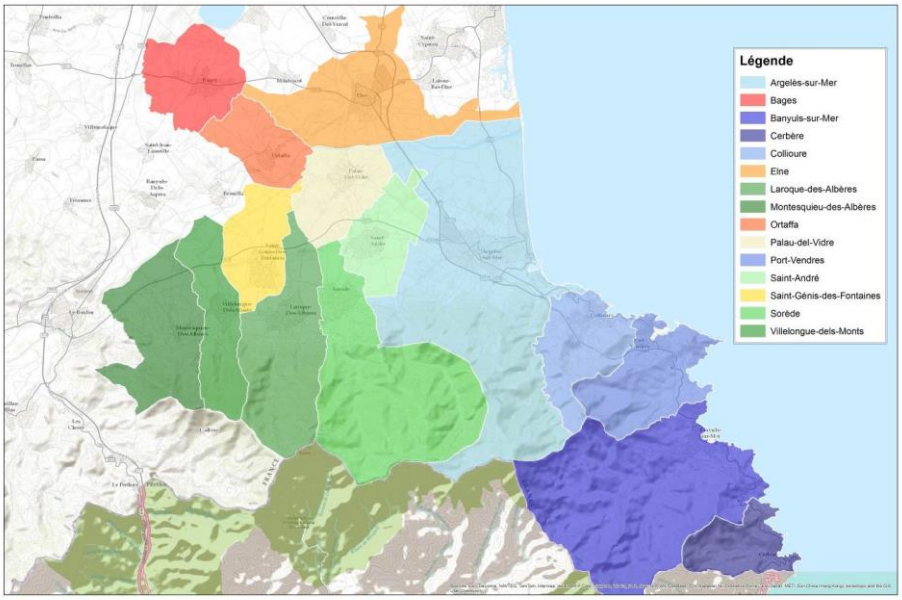

Figure 1 : Territoire de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibéris

Concernant la gestion des déchets la Communauté de Communes exerce les compétences collecte et prévention des déchets ménagers et assimilés. Le Sydetom66 exerce la compétence transport et traitement des déchets ménagers et assimilés.

ARGELES-SUR-MER·BAGES·BANYULS-SUR-MER·CERBERE·COLLIOURE·ELNE·LAROQUE-DES-ALBERES·MONTESQUIEU-DES-ALBERES·ORTAFFA
PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES · SOREDE · VILLELONGUE-DELS-MONTS
3 IMPASSE CHARLEMAGNE · B.P. 90103 · 66704 ARGELÈS-SUR-MER CEDEX · TÉL. : 04 68 81 63 77 · FAX : 04 68 95 92 78 · WWW.CC-ACVI.COM

Les moyens humains

En 2024, la Direction Valorisation des Déchets regroupe 103 agents à l'année, ces effectifs sont répartis comme suit :

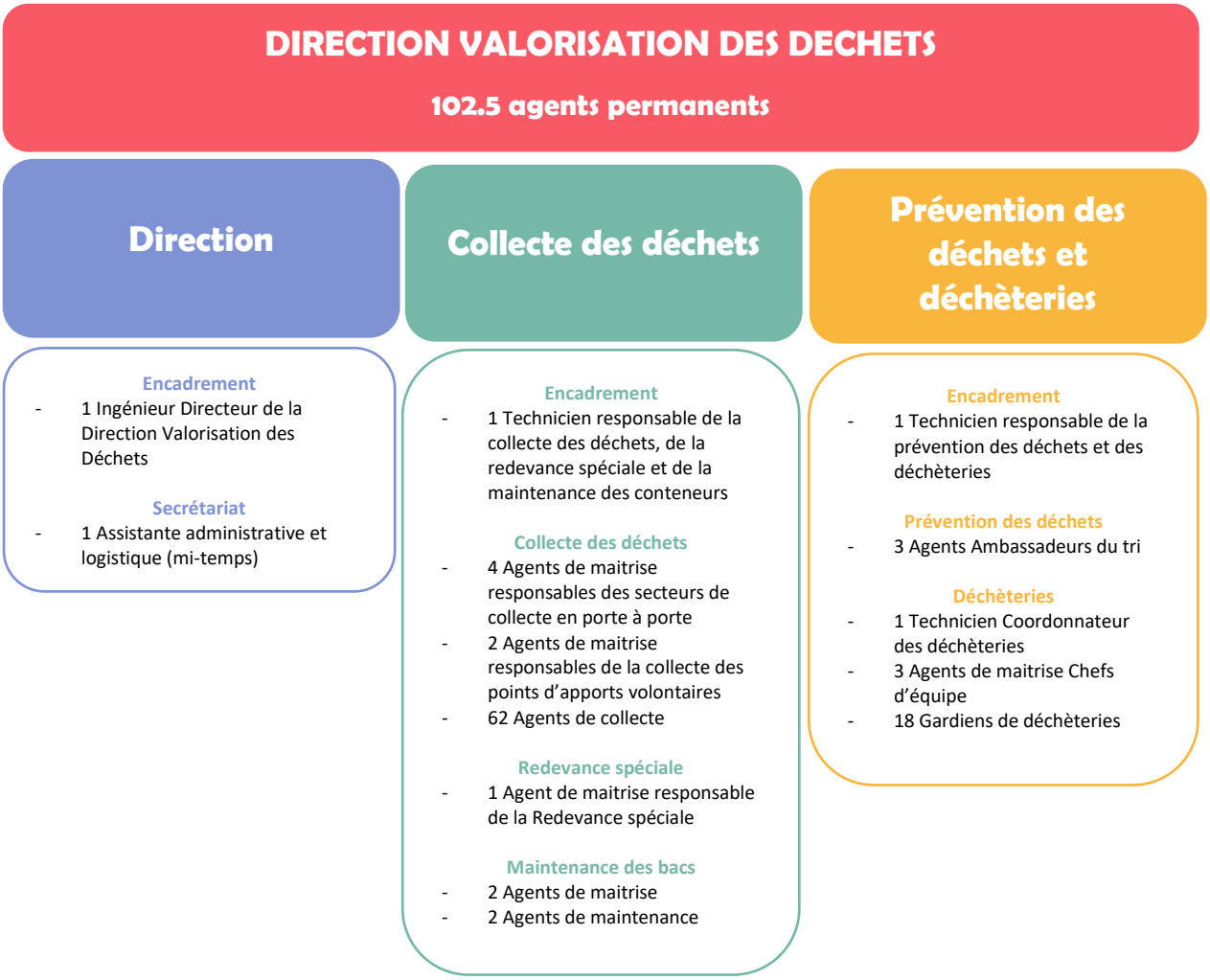

Figure 2 : Effectifs de la Direction Valorisation des Déchets

Les moyens matériels

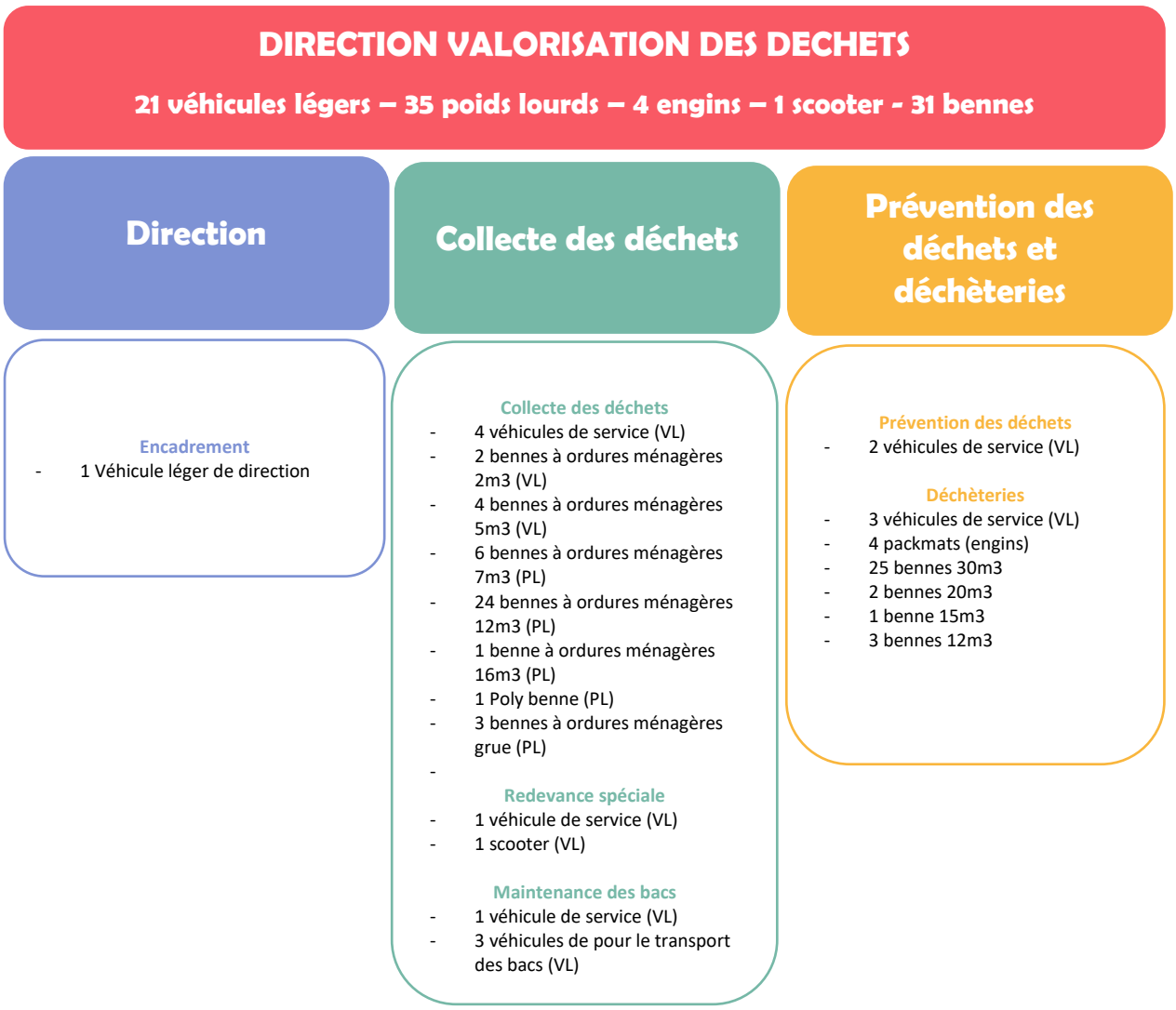

Figure 3 : Parc véhicules et bennes de la Direction Valorisation des Déchets

ARGELES-SUR-MER·BAGES·BANYULS-SUR-MER·CERBERE·COLLIOURE·ELNE·LAROQUE-DES-ALBERES·MONTESQUIEU-DES-ALBERES·ORTAFFA
PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES · SOREDE · VILLELONGUE-DELS-MONTS
3 IMPASSE CHARLEMAGNE · B.P. 90103 · 66704 ARGELÈS-SUR-MER CEDEX · TÉL. : 04 68 81 63 77 · FAX : 04 68 95 92 78 · WWW.CC-ACVI.COM

L'organisation de la collecte

Les déchets ménagers et assimilés sont collectés en régie ou par l'intermédiaire de prestataires privés gérés par le Sydetom66 ou la Communauté de communes.

Prestation	Prestataire
Collecte OM et EMR en PAP	Régie communautaire
Collecte OM en PAV	Régie communautaire
Collecte EMR en PAV	Régie communautaire (à partir du 1er février 2024)
Collecte Verres en PAV	VIAL
Collecte Textiles en PAV	Le Relais
Collecte Déchets Verts en PAP	Communes sur demande
Collecte Encombrants en PAP	Recyclerie - Communes

Pour des raisons de logistique le territoire de la Communauté de communes est divisé en 5 secteurs de collecte distincts :

- Secteur Argelès-sur-Mer
- Secteur Albères
- Secteur Elne
- Secteur Illibéris
- Secteur Côte Vermeille

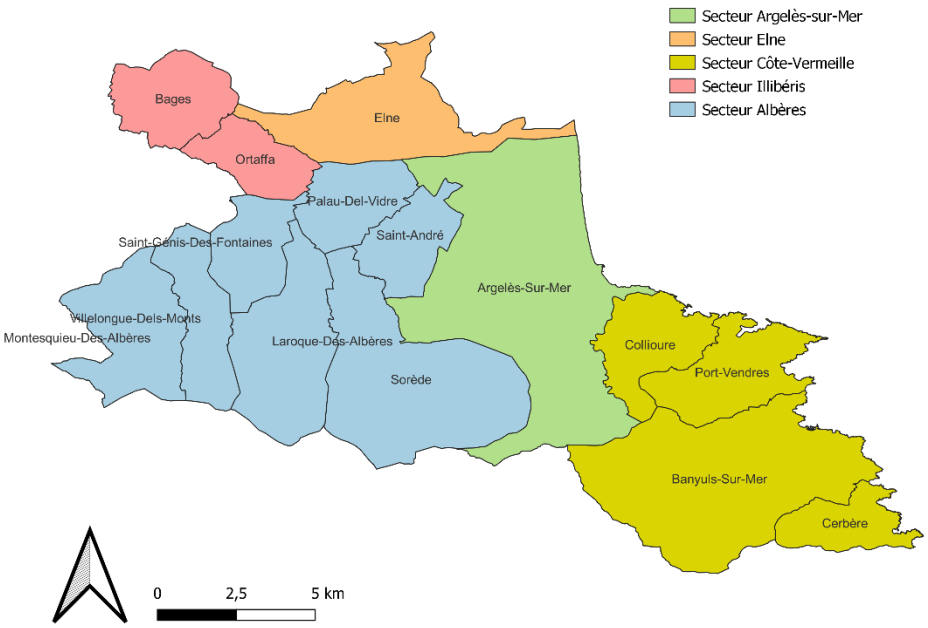

Figure 4 : Sectorisation du territoire

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) est réalisée en porte à porte pour la grande majorité des habitants du territoire, les habitants restant sont collectés à partir de bacs de regroupement et de points d'apports volontaires (PAV).

Les autres flux (verres et textiles) sont collectés en points d'apports volontaires (colonnes aériennes ou enterrées).

ARGELES-SUR-MER · BAGES · BANYULS-SUR-MER · CERBERE · COLLIOURE · ELNE · LAROQUE-DES-ALBERES · MONTESQUIEU-DES-ALBERES · ORTAFFA
PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES · SOREDE · VILLELONGUE-DELS-MONTS
3 IMPASSE CHARLEMAGNE · B.P. 90103 · 66704 ARGELÈS-SUR-MER CEDEX · TÉL. : 04 68 81 63 77 · FAX : 04 68 95 92 78 · WWW.CC-ACVI.COM

Le plan local de prévention des déchets ménagers assimilés (PLPDMA)

Adoption du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

La CC ACVI a délibéré la mise en œuvre d'un PLPDMA pour la période 2024-2029. Ce plan d'action définit des objectifs basés sur les objectifs règlementaires déjà existants (Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets PRPGD) et décrit les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs à l'issue de la période. Une Commission d'élaboration et de suivi du PLPDMA composée d'élus se réunit tous les ans pour évaluer l'atteinte des objectifs sur la base des actions mises en œuvre lors de l'année écoulée. Cette commission peut également décider d'ajouter, modifier ou supprimer des actions afin de favoriser l'atteinte des objectifs.

Les objectifs du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

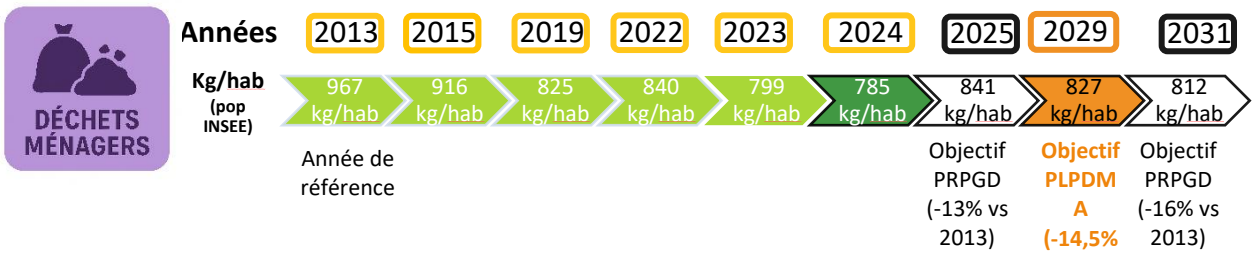

Les déchets dits ménagers regroupent les ordures ménagères, le verre, les emballages ménagers et les déchets de déchèterie. Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages.

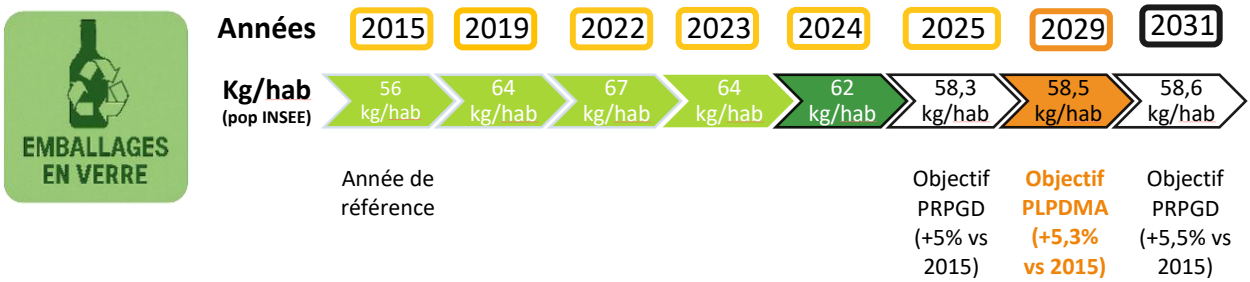

ARGELES-SUR-MER · BAGES · BANYULS-SUR-MER · CERBERE · COLLIOURE · ELNE · LAROQUE-DES-ALBERES · MONTESQUIEU-DES-ALBERES · ORTAFFA
PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES · SOREDE · VILLELONGUE-DELS-MONTS
3 IMPASSE CHARLEMAGNE · B.P. 90103 · 66704 ARGELÈS-SUR-MER CEDEX · TÉL. : 04 68 81 63 77 · FAX : 04 68 95 92 78 · WWW.CC-ACVI.COM

Années	2015	2019	2022	2023	2024	2025	2029	2031
Kg/hab (pop INSEE)	90 kg/hab	69 kg/hab	57 kg/hab	55 kg/hab	54 kg/hab	81,1 kg/hab	78,4 kg/hab	76,6 kg/hab
	Année de référence					Objectif PRPGD (-10% vs	**Objectif PLPDMA (-13% vs 2013)**	Objectif PRPGD (-15% vs 2015)

Ces ratios prennent en compte uniquement les encombrants issus des déchèteries de la CC ACVI, les encombrants collectés par la Recyclerie ne sont pas pris en compte.

Années	2015	2019	2022	2023	2024	2025	2029	2031
Kg/hab (pop INSEE)	111 kg/hab	91 kg/hab	82 kg/hab	80 kg/hab	84 kg/hab	88,8 kg/hab	85,7 kg/hab	83,5 kg/hab
	Année de référence					Objectif PRPGD (-20% vs 2015)	**Objectif PLPDMA (-23% vs 2015)**	Objectif PRPGD (-25% vs 2015)

Ces ratios prennent en compte uniquement les déchets verts issus des déchèteries de la CC ACVI, les déchets verts apportés en direct sur les installations du SYDETOM66 par les communes ne sont pas pris en compte.

Années	2015	2019	2022	2023	2024	2025	2029	2031
Kg/hab (pop INSEE)	2,8 kg/hab	3,4 kg/hab	3,0 kg/hab	3,6 kg/hab	3,8 kg/hab	6 kg/hab	6,5 kg/hab	7 kg/hab
	Année de référence					Objectif PRPGD	**Objectif PLPDMA**	Objectif PRPGD

Les actions de sensibilisation

127 animations ont été réalisées en 2024 par les ambassadeurs du tri de la CC ACVI (48 de plus qu'en 2022). Les thèmes abordés par ces animations étaient la prévention, la réduction et le tri des déchets dans leurs généralités (tous les flux).

Les actions de communication avaient pour objectif d'informer les usagers sur la collecte (modification suite à des travaux, collecte estivale des cartons, …) ou de corriger des comportements inadaptés (sacs déposés au sol ; bacs non-rentrés, …).

Lors de la collecte, les équipages de collecte identifient des incidents de collecte liés à des erreurs de tri, les bacs concernés sont scotchés avec un scotch « Refus de collecte ». Ils sont ensuite signalés aux ambassadeurs du tri qui vont passer chez l'usager pour expliquer les raisons du refus de collecte et corriger les mauvais gestes de tri en se basant sur de nombreux supports de communication (guides, disques du tri, flyers…). Ainsi, en 2024 les ambassadeurs du tri sont allés à la rencontre de 263 usagers suite aux remontées des équipes de collecte.

ARGELES-SUR-MER·BAGES·BANYULS-SUR-MER·CERBERE·COLLIOURE·ELNE·LAROQUE-DES-ALBERES·MONTESQUIEU-DES-ALBERES·ORTAFFA
PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES · SOREDE · VILLELONGUE-DELS-MONTS
3 IMPASSE CHARLEMAGNE · B.P. 90103 · 66704 ARGELÈS-SUR-MER CEDEX · TÉL. : 04 68 81 63 77 · FAX : 04 68 95 92 78 · WWW.CC-ACVI.COM

Les actions de réduction des biodéchets

Le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion des biodéchets

Selon une étude menée par le SYDETOM66, sur le département des Pyrénées-Orientales le ratio de biodéchets est de 17 à 27 kg/habitant/an. Les gisements estimés mobilisables sont compris entre 14 850 tonnes et 17 350 tonnes. La majorité de ces gisements proviennent de PMM (Agglomération de Perpignan : 54 % des apports) et de la CC ACVI (14 % des apports).

En tant qu'EPCI compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, la CC ACVI doit répondre à l'obligation règlementaire fixée au 01/01/2024 (loi AGEC) qui incombe aux collectivités à compétence collecte de proposer des solutions techniques de tri à la source des biodéchets pour tous les ménages. La collectivité a souhaité anticiper cette échéance via une expérimentation opérationnelle à échelle adaptée, qui permettra d'optimiser la mise en place règlementaire par retours d'expérience. Elle permet également d'inscrire la prévention et le tri à la source des biodéchets comme un sujet central de réflexion.

Le projet d'expérimentation a été organisé en suivant trois axes de travail classés de manière hiérarchique :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire
2. Promouvoir et développer la pratique du compostage sur le territoire de la CC ACVI
3. Expérimenter la collecte en porte à porte des déchets alimentaires .

Ainsi, en 2022 les ambassadeurs du tri de la CC ACVI sont allés à la rencontre de 962 foyers pour les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire et leur proposer une solution de tri des biodéchets. L'usager pouvait choisir entre deux options : être équipé gratuitement d'un composteur individuel ou être doté d'un bac de collecte des biodéchets qui serait collecté une fois par semaine par la CC ACVI.

En 2023 les ambassadeurs du tri de la CC ACVI sont allés à la rencontre de 1279 foyers supplémentaires lors du déploiement du projet aux communes d'Ortaffa et de Saint-André.

En 2024 le projet a été finalisé à Saint-André et étendu à la commune de Bages, les ambassadeurs du tri ont rencontré 803 foyers supplémentaires.

Depuis le démarrage du projet en 2022 :

- 23,06% des foyers ont choisi d'être équipés d'un composteur individuel. 36,56 % des foyers ont choisi le bac de collecte.
- 23,18% des foyers n'ont pas souhaité être équipés car ils disposent déjà d'une solution de tri à la source des biodéchets.
- 15,58% des foyers ont choisi de ne pas être équipés malgré le fait qu'ils ne disposent pas d'une solution de tri à la source des biodéchets.

Les foyers ayant choisi le composteur ont été équipés juste après l'entretien d'enquête réalisé par les ambassadeurs du tri. Les foyers ayant choisi le bac de collecte ont été équipés une semaine avant le démarrage de collecte sur leur secteur.

Les collectes en porte à porte ont démarré aux dates suivantes :

- Quartier d'expérimentation de Saint-André : Mardi 11 Octobre 2022
- Quartier d'expérimentation d'Elne : Mardi 22 Novembre 2022
- Quartier d'expérimentation d'Argelès-sur-Mer : Mardi 17 Janvier 2023
- Commune d'Ortaffa : Mardi 13 Juin 2023
- Commune de Saint-André : Mardi 2 Avril 2024
- Commune de Bages : Vendredi 28 Mars 2025

Entre le 1 Janvier 2024 et le 31 décembre 2024, 55 tonnes de biodéchets ont été collectées par les bennes de la CC ACVI. Afin de limiter les erreurs de tri des contrôles de collectes ont régulièrement été réalisés avant le passage de la benne. Le travail de sensibilisation et ces contrôles collectes ont permis d'obtenir un gisement de très bonne qualité.

Les composteurs individuels

La CC ACVI distribue à ses habitants des composteurs individuels. Le modèle proposé par la Communauté de Communes est un composteur en bois fabriqué par un ESAT. Jusqu'au 31 décembre 2022 ces composteurs étaient achetés au Sydetom66 20€ par la Communauté de Communes et étaient vendus 10€ l'unité aux usagers. A compter du 1er Janvier 2023 la Communauté de Communes à fournit gratuitement les composteurs individuels à ses usagers. Les composteurs sont délivrés par les ambassadeurs du tri de la CC ACVI avec un bio-seau qui permet un stockage intermédiaire des biodéchets en cuisine.

Le nombre de composteurs individuels distribués en 2024 est resté stable en 2024 par rapport à 2023 (1130 vs 1172).

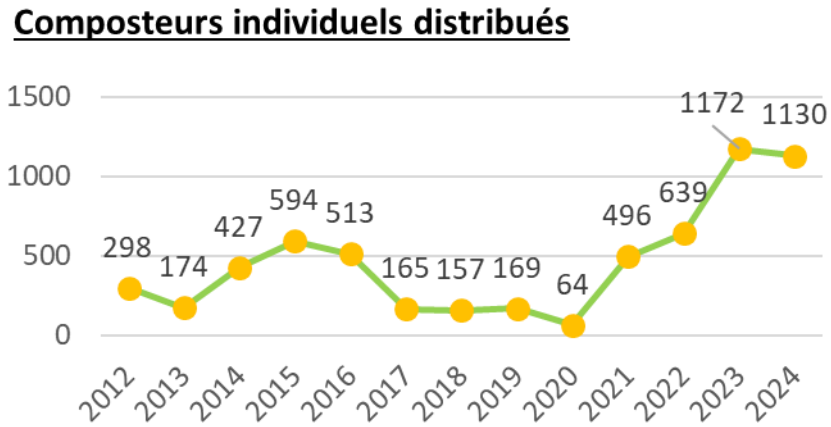

Pour retirer le composteur, les usagers s'inscrivent sur la liste de demande auprès de l'accueil de la CC ACVI, ils sont ensuite recontactés par les ambassadeurs du tri afin de fixer un horaire de retrait

lors de la prochaine distribution. Le jour J l'usager se présente à l'ambassadeur du tri qui tient un stand sur le parking du siège de la CC ACVI pour retirer son composteur. Les horaires de retrait sont échelonnés toutes les 10 minutes ce qui permet d'avoir le temps d'expliquer à chaque usager le montage du composteur, les bons gestes et de répondre aux éventuelles questions. Une à deux distributions sont organisées par semaine.

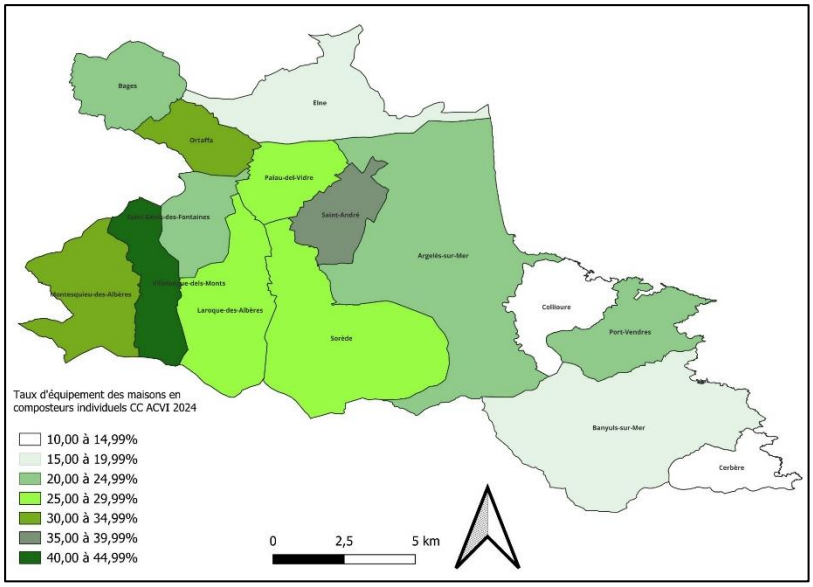

Figure 5 : Taux d'équipement des maisons en composteurs individuels en 2024

ARGELES-SUR-MER·BAGES·BANYULS-SUR-MER·CERBERE·COLLIOURE·ELNE·LAROQUE-DES-ALBERES·MONTESQUIEU-DES-ALBERES·ORTAFFA
PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES · SOREDE · VILLELONGUE-DELS-MONTS
3 IMPASSE CHARLEMAGNE · B.P. 90103 · 66704 ARGELÈS-SUR-MER CEDEX · TÉL. : 04 68 81 63 77 · FAX : 04 68 95 92 78 · WWW.CC-ACVI.COM

Les composteurs partagés

La CC ACVI déploie un parc de composteurs partagés sur son territoire. Pour ce faire, entre 2022 et 2023, la CC ACVI a installé 2 plateformes expérimentales (sur les communes de Saint-André et Saint-Genis-des-Fontaines) et formé ses agents (2 maitres-composteurs et 1 guide composteur), l'idée étant de maitriser tous les aspects avant de déployer un plus grand nombre de plateformes. Le succès des plateformes expérimentales a conforté la CC ACVI dans sa volonté de déployer le compostage partagé sur tout son territoire, c'est pourquoi une étude d'implantation de composteurs partagés a été démarrée à la fin de l'année 2023 pour chaque commune de la CC ACVI. Suite à cette étude d'implantation, 13 plateformes de compostage partagé ont été installées en 2024 (11 composteurs de quartiers et 2 composteurs collectifs en pied d'immeuble). Ainsi en 2024, 21 plateformes de compostage étaient actives sur le territoire de la CC ACVI.

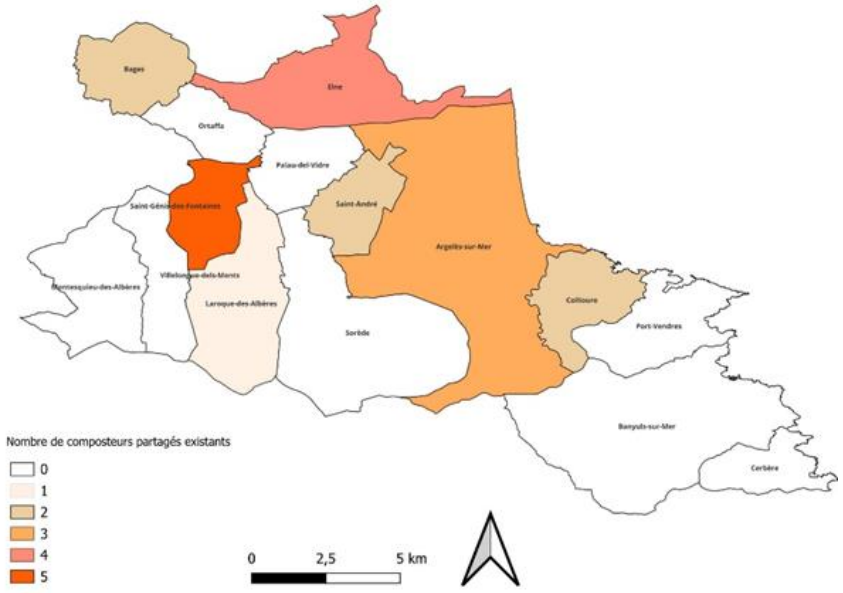

Figure 6 : Répartition des composteurs partagés sur le territoire de la CC ACVI

ARGELES-SUR-MER·BAGES·BANYULS-SUR-MER·CERBERE·COLLIOURE·ELNE·LAROQUE-DES-ALBERES·MONTESQUIEU-DES-ALBERES·ORTAFFA
PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES · SOREDE · VILLELONGUE-DELS-MONTS
3 IMPASSE CHARLEMAGNE · B.P. 90103 · 66704 ARGELÈS-SUR-MER CEDEX · TÉL. : 04 68 81 63 77 · FAX : 04 68 95 92 78 · WWW.CC-ACVI.COM

Tableau 2 : Les composteurs partagés de la CC ACVI

Commune	Type	Adresse	Année d'installation
Collioure	Composteur collectif en pied d'immeuble	Résidence Grand Bleu Rue de la Tourette	2024
Collioure	Composteur collectif en pied d'immeuble	Résidence Val Saint-Elme Rue du Coma Chéric	2024
Bages	Composteur de quartier	Avenue du Général Fernand Olive	2024
Bages	Composteur de quartier	Place Baills	2024
Elne	Composteur de quartier	Place Gambetta	2024
Elne	Composteur de quartier	Place Kleber	2024
Elne	Composteur de quartier	Place du Planiol	2024
Elne	Composteur de quartier	Parking Sant Jordi	2024
Saint-André	Composteur de quartier	Rue du Canigou	2024
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Ancien chemin royal	2024
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Allée des moines	2024
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Avenue du Canigou	2024
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Cimetière	2024
Argelès-sur-Mer	Composteur autonome en établissement	Ecole maternelle de la Granotère	2023
Saint-André	Composteur de quartier	Parking du stade	2023
Argelès-sur-Mer	Composteur autonome en établissement	Ecole maternelle des Tamaris	2022
Saint-Genis-des-Fontaines	Composteur de quartier	Vieux lavoir	2022
Laroque-des-Albères	Composteur de quartier	Ancien boulodrome	2019
Argelès-sur-Mer	Composteur autonome en établissement	Lycée Bourquin	2019 (retrait en 2025)
Argelès-sur-Mer	Composteur en pied d'immeuble	Résidence les micocouliers	2014

Les actions en lien avec la Recyclerie

La CC ACVI accompagne la Recyclerie dans la promotion de ses actions et plus généralement dans la promotion du réemploi et de la réutilisation. Lors de chaque évènement organisé par la Recyclerie dans ses locaux les ambassadeurs du tri de la CC ACVI tiennent un stand de sensibilisation.

La CC ACVI accompagne également les opérations de collecte spéciale comme pour les jouets lors de la période des fêtes de fin d'année. Dans ce cadre des opérations de communication en déchèteries (distribution de flyers par les ambassadeurs du tri de la CC ACVI) et sur les réseaux sociaux sont réalisées.

Les ambassadeurs du tri de la CC ACVI dispensent régulièrement des formations à destination des agents en insertion de la Recyclerie afin de les sensibiliser à la prévention, la réduction et le tri des déchets. Inversement, la Recyclerie reçoit régulièrement des agents de la CC ACVI pour les sensibiliser sur ses actions et ses enjeux.

L'éco-exemplarité de la CC ACVI

En 2023, le service prévention des déchets à mis en place un projet d'éco-exemplarité des structures de la CC ACVI. L'objectif de ce projet est de favoriser la bonne gestion des déchets sur les différents sites de la CC ACVI et ainsi en faire des vitrines qui montrent le bon exemple à leurs usagers.

Pour atteindre cet objectif d'éco-exemplarité, les ambassadeurs du tri de la CC ACVI se rendent dans un premier temps sur place et font un diagnostic des pratiques concernant les déchets avec la personne en charge du site. A l'issu de ce diagnostic les ambassadeurs peuvent faire des préconisations et fournir du matériel permettant d'optimiser les pratiques. Dans un second temps les ambassadeurs interviennent auprès des équipes dans le cadre d'une formation sur la prévention et le tri des déchets.

Ainsi en 2024, 7 nouvelles structures de la CC ACVI ont pu être intégrées à la démarche portant la part de structure de la CC ACVI ayant intégrées la démarche à 52%.

ARGELES-SUR-MER · BAGES · BANYULS-SUR-MER · CERBERE · COLLIOURE · ELNE · LAROQUE-DES-ALBERES · MONTESQUIEU-DES-ALBERES · ORTAFFA
PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES · SOREDE · VILLELONGUE-DELS-MONTS
3 IMPASSE CHARLEMAGNE · B.P. 90103 · 66704 ARGELÈS-SUR-MER CEDEX · TÉL. : 04 68 81 63 77 · FAX : 04 68 95 92 78 · WWW.CC-ACVI.COM

La Recyclerie

La Recyclerie est une association d'insertion qui a débuté son activité de récupération le 1er décembre 2016 et a ouvert sa boutique le 11 mars 2017. En 2017, elle commence la collecte des encombrants sur le territoire des communes d'Argelès-sur-Mer, Bages et Elne. En 2018, la Recyclerie a étendu sa collecte des encombrants aux communes de Palau-del-Vidre et Sorède, puis Saint-André en 2019. A partir du 1er Janvier 2022, la Recyclerie a commencé à collecter les communes de Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Saint-Génis-des-Fontaines, Villelongue-dels-Monts.

A la fin de l'année 2024, la Recyclerie compte 48 agents dont 8 agents permanents, 37 agents en insertion et 3 agents en alternance ou contrat aidé. En 2024 la Recyclerie a permis 8 sorties positives avec 1 départ en formation qualifiante, 1 départ vers un emploi (CDD), 2 transferts vers une autre structure d'insertion, 1 création d'entreprise et 3 départs vers des contrats pro ou aidés. Au cours de l'année 61 salariés ont été accueillis.

Sur l'ensemble du territoire de la CC ACVI la Recyclerie a collecté 570 tonnes d'encombrants, dont 548 tonnes dans le cadre du marché de collecte des encombrants. La Recyclerie collecte également en dehors du territoire de la CC ACVI avec notamment des zones préservantes présentes dans les déchèteries d'autres collectivités et des rendez-vous hors du territoire. Au global la Recyclerie a collecté 694 tonnes. 96,39 % des objets collectés sont valorisés dont 22,53% sont réutilisés (vente en boutique) et le reste est dirigé vers des filières de valorisation matières.

Les ventes en boutique ont permis de générer 210 350€ de recettes pour 157 tonnes vendues. Le prix au kilogramme s'élève donc à 1,34€

En 2024, par rapport à 2023, la collecte a augmenté de 1,3%, le tonnage de vente a augmenté de 60%. Le taux de réutilisation lui a augmenté de 57% par rapport à 2023. Ces augmentations s'expliquent principalement par la reprise d'une activité classique du fait de la fin des travaux qui ont eu lieu sur le local de la Recyclerie situé à Elne.

Tableau 3 : Récapitulatif activités de la Recyclerie

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectifs en insertion	4	12	19	23	26	31	28	30	37
Sorties vers l'emploi	0	1	6	4	6	11	9	13	8
Tonnages détournés	320		458	428	465	611	731	680	694

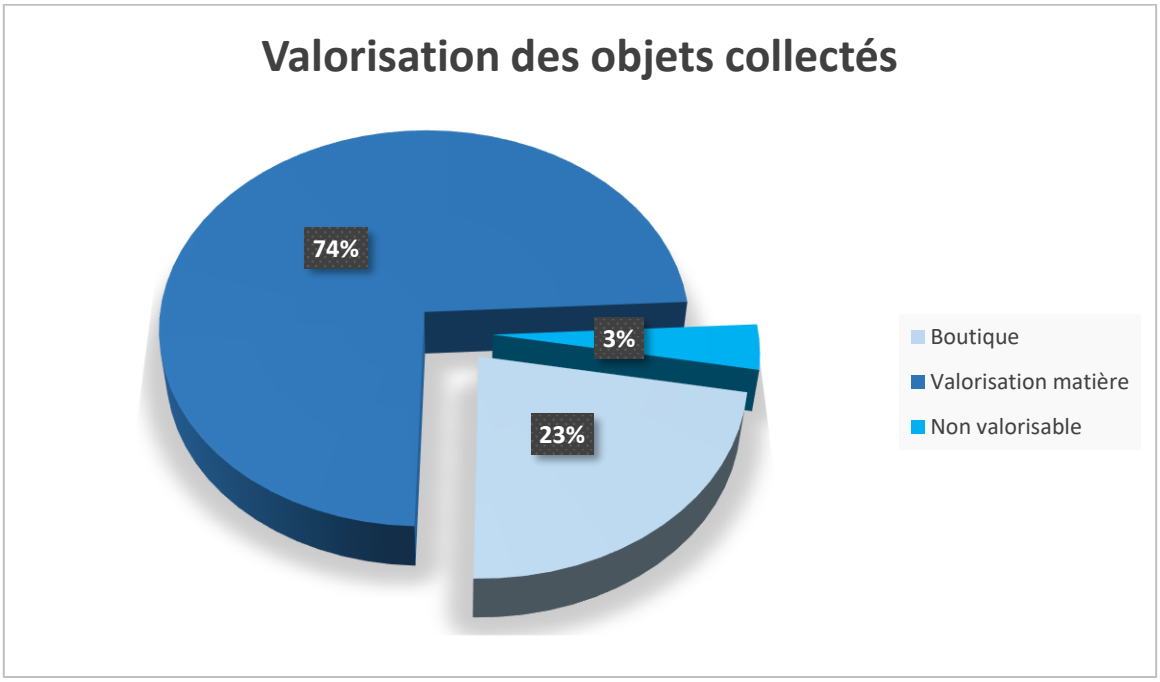

Figure 7 : Proportion d'objets valorisés

En 2024, sur 694 tonnes d'objets collectés (collecte encombrant, dons sur rdv et apports directs confondus) 157 tonnes sont revendues en boutique ; 512 tonnes sont démantelées pour une valorisation matière et seulement 25 tonnes ne peuvent pas être valorisées. La collecte des encombrants sur le territoire de la Communauté de Commune Albères Côte-Vermeille Illibéris représente 548 tonnes soit 78,9% des matériaux récupérés par la Recyclerie.

Les déchèteries

Cinq déchèteries desservent les 58 147 habitants de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibéris. Ces déchèteries sont gérées en régie.

- La déchèterie d'Argelès-sur-Mer
- La déchèterie de Cerbère
- La déchèterie d'Elne
- La déchèterie de Laroque-des-Albères
- La déchèterie de Port-Vendres

Toutes les déchèteries de la CC ACVI accueillent les particuliers et les déchèteries d'Argelès-sur-Mer et Port-Vendres accueillent les déchets des professionnels.

Les déchèteries de la CC ACVI accueillent les déchets suivants :

Au total en 2024, les déchèteries du territoire ont collecté 18 664 tonnes de déchets soit 625 tonnes de plus qu'en 2023. Les trois principaux flux sont les gravats (5 593t), les déchets verts (4 808t) et les encombrants (3 142t).

La fréquentation en déchèteries

En 2024, 191 006 entrées ont été enregistrées sur l'ensemble des déchèteries de la CC ACVI. Le pic d'activité se situe au mois d'Octobre avec 18 592 entrées et les entrées sont réparties de manière homogène sur les jours de la semaine.

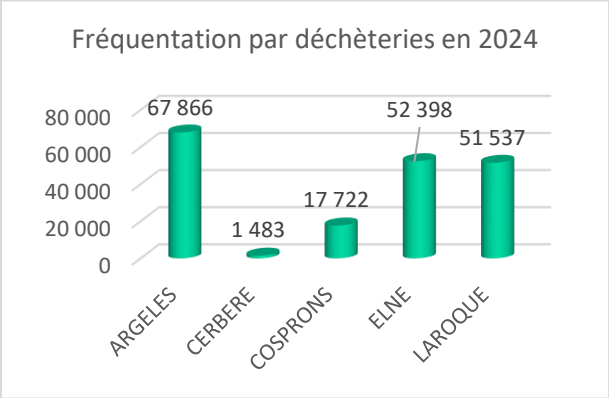

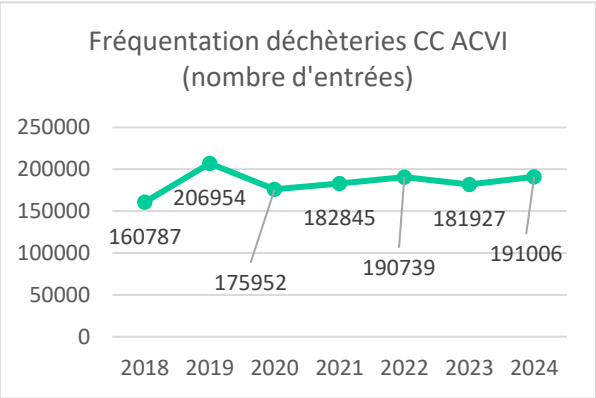

Les travaux réalisés en déchèteries

Des travaux d'aménagement ont été réalisés sur les 5 déchèteries de la CC ACVI. Ces aménagements ont permis d'agrandir certaines zones de stockage (création de dalles bétons), de mettre en conformité les sites vis-à-vis de la réglementation concernant les installations classées ICPE et d'optimiser l'efficacité des sites et leurs pérennité (création de quai béton, réfection de chaussée, et renouvellement de matériel détérioré).

Des travaux ont également été réalisés au niveau des locaux des déchèteries d'Argelès, Laroque et Elne permettant l'amélioration des conditions de travail des gardiens de déchèteries.

Les Encombrants en déchèteries

Les encombrants collectés en déchèteries sont acheminés par l'entreprise TREBUT vers le centre de tri de TUBERT pour un tri du flux, les éléments non triés sont ensuite acheminés vers Calce ou Espira-de-l'Agly.

- **3 142 tonnes** d'encombrants collectées en déchèteries en 2024 (+ 53t vs 2023)
- **54 kg/habitant** en 2024 (département : 74 kg/hab)
- **Coût de traitement : 170 €/tonne**
- **Valorisation thermique à l'UTVE de Calce** et **Enfouissement à l'ISDND d'Espira-de-l'Agly**

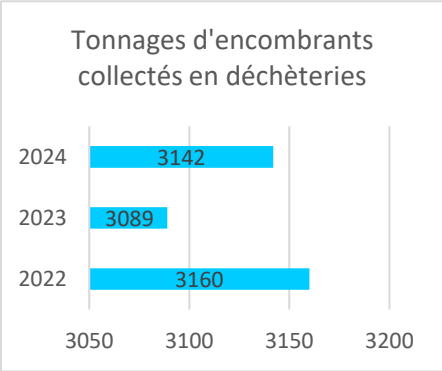

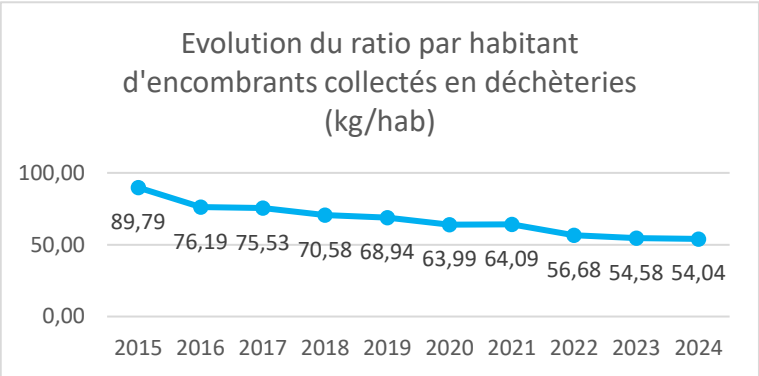

Les Déchets verts en déchèteries

Les déchets verts collectés en déchèteries sont acheminés par l'entreprise TREBUT vers la plateforme de compostage industrielle du SYDETOM 66 à Palau-del-Vidre.

- **4 808 tonnes** de déchets verts collectées en déchèteries en 2024 (+ 285t vs 2023)
- **83 kg/habitant** en 2024 (département : 88 kg/hab)
- **Coût de traitement : 40 €/tonne**
- **Valorisation matière sur la plateforme de compostage industriel du SYDETOM66 à Palau-del-Vidre**

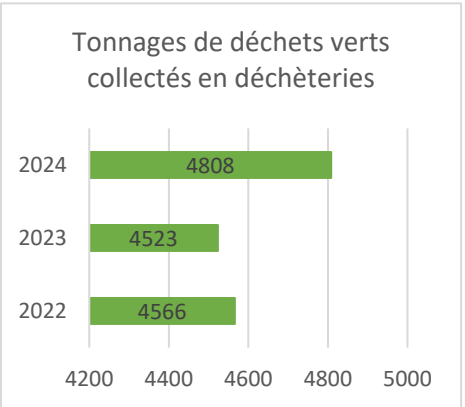

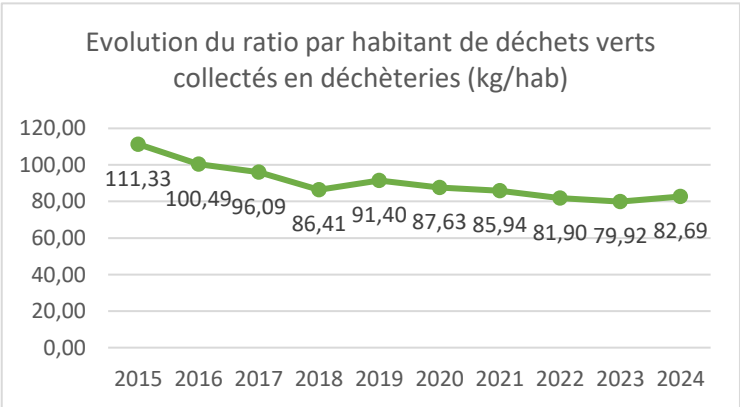

Les Gravats en déchèteries

Les gravats collectés en déchèteries sont acheminés par l'entreprise TDA vers son site de traitement situé à Argelès-sur-Mer.

- **5 593 tonnes** de gravats collectées en déchèteries en 2024 (+ 211t vs 2023)
- **96 kg/habitant** en 2024
- **Coût de traitement : 14,20 €/tonne**

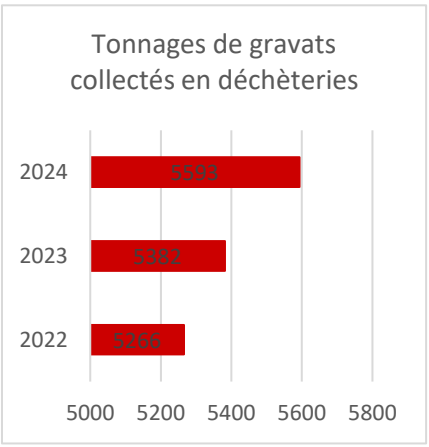

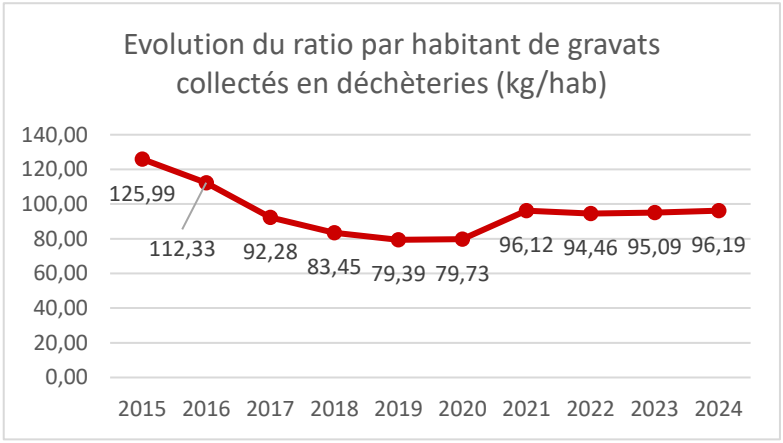

Les Métaux en déchèteries

Les métaux collectés en déchèteries sont acheminés par l'entreprise TREBUT vers le centre de tri de TUBERT pour un tri du flux.

- **389 tonnes** de métaux collectées en déchèteries en 2024 (- 71t vs 2023)
- **7 kg/habitant** en 2024
- **Prix moyen de revente : 153 €/tonne**

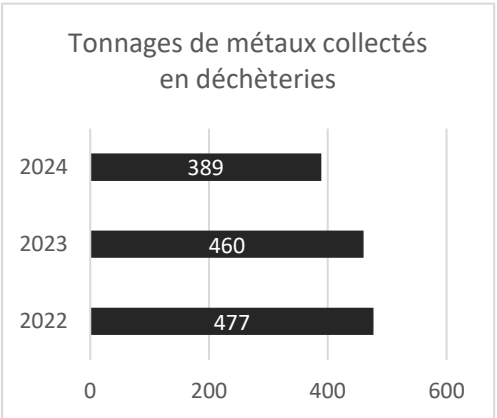

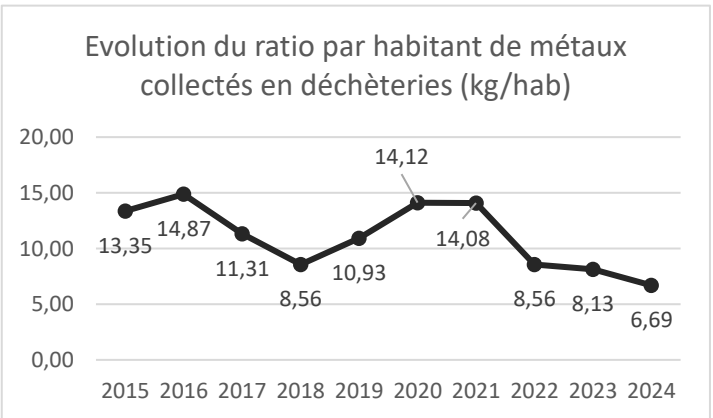

Le bois en déchèteries

Le bois collecté en déchèteries est acheminé par l'entreprise TREBUT vers le centre de tri de TUBERT pour un tri du flux.

- **1 530 tonnes** de bois collectées en déchèteries en 2024 (- 33t vs 2023)
- **26 kg/habitant** en 2024
- **Coût de traitement : 58,20 €/tonne** (bois B) **et 9,20 €/tonne** (bois A)

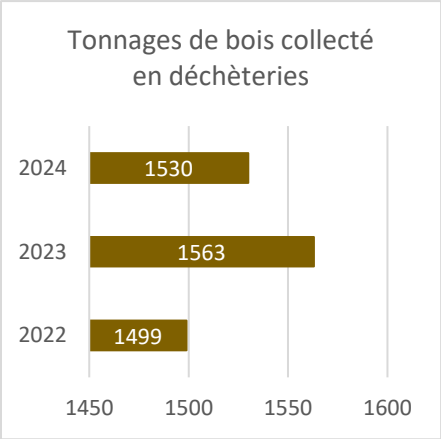

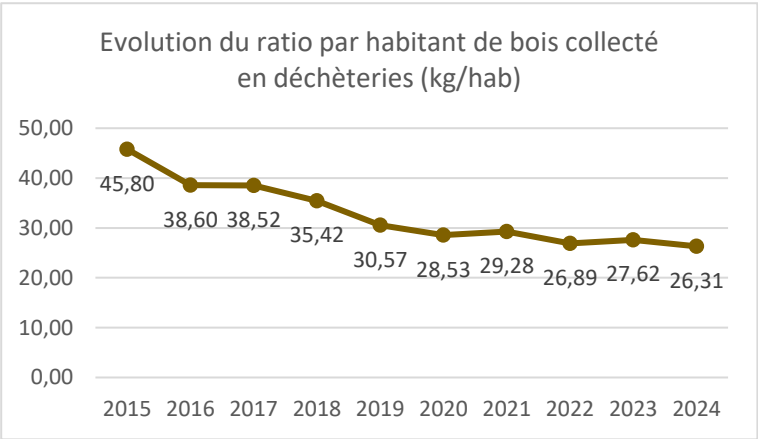

Les cartons en déchèteries

Les cartons collectés en déchèteries sont acheminés par l'entreprise TREBUT vers le centre de tri de TUBERT pour un tri du flux.

- **707 tonnes** de cartons collectées en déchèteries en 2024 (- 10t vs 2023)
- **12 kg/habitant** en 2024
- **Prix moyen de revente : 53,88 €/tonne**

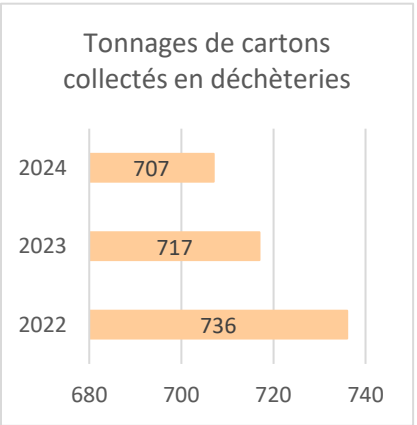

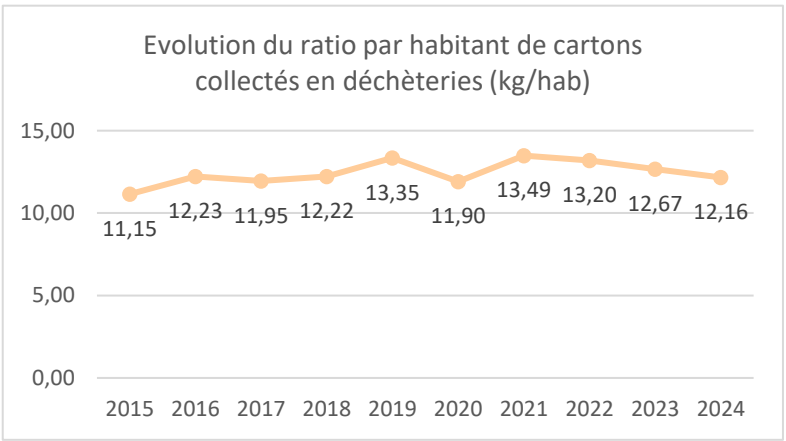

Le Plâtre en déchèteries

Le plâtre collecté en déchèteries est acheminé par l'entreprise TREBUT vers le centre de tri de TUBERT pour un tri du flux.

- **707 tonnes** de plâtre collectées en déchèteries en 2024 (- 10t vs 2023)
- **12 kg/habitant** en 2024
- **Coût de traitement : 103,20 €/tonne**

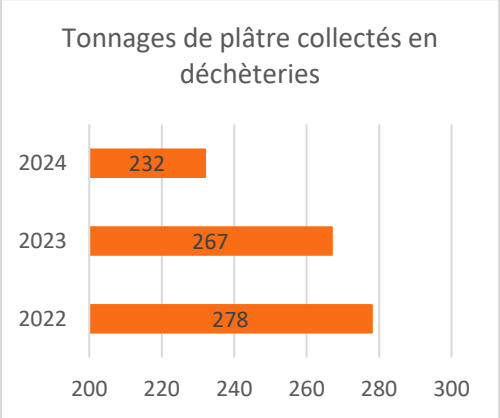

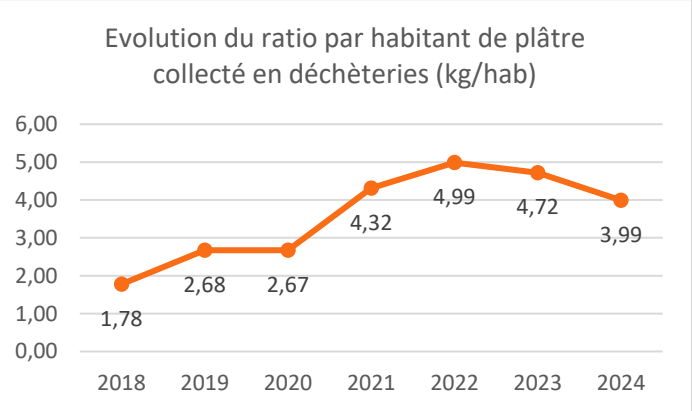

Les filières à Responsabilité Elargie Producteur (REP)

Dans le cadre de la Responsabilité Elargie Producteurs (REP), les Eco-Organismes ont pour mission, en application du principe pollueur-payeur, de prendre en charge la fin de vie des biens produits et équipements mis sur le marché par les entreprises et distributeurs.

Cette prise en charge peut être financière (versement aux collectivités d'une subvention pour aide à la collecte et/ou au traitement d'une catégorie de déchets) ou opérationnelle (l'éco-organisme missionne une entreprise chargée de la collecte, du transport et du traitement d'une catégorie de déchets).

Dans le cadre de ses missions le SYDETOM66 est signataire des contrats avec les éco-organismes et reverse aux intercommunalités les soutiens financiers perçus.

Les filières REP présentent dans les déchèteries de la CC ACVI sont :

- Eco-mobilier : déchets d'éléments d'ameublement
- Ecologic : déchets d'équipements électriques et électroniques
- Articles de sports et de loisirs
- Articles de bricolage et de jardinage thermiques
- ECO-DDS : déchets diffus spécifiques
- Outillage du peintre
- Refashion : textiles, chaussures et linges de maison
- Corepile : piles
- Recyclum : néons, ampoules et extincteurs
- Cyclevia : huiles

Répartition des tonnages par filière

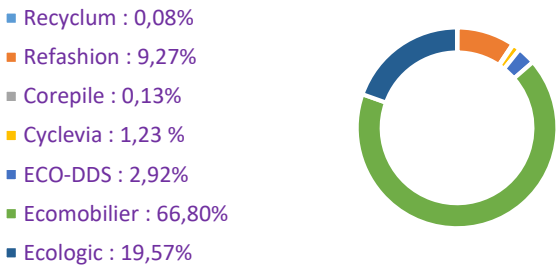

- **2 310 tonnes** de déchets couverts par les filières REP collectées en déchèteries en 2024
  (+ 104t vs 2023)
- **40 kg/habitant** en 2024
  (Département : 33 kg/hab)

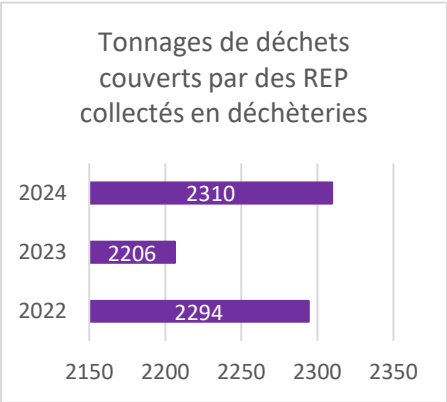

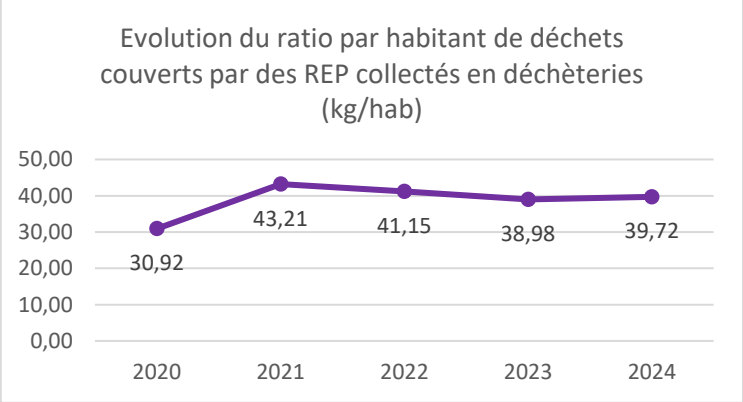

La collecte des déchets

Les Ordures Ménagères Résiduelles

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est une prestation réalisée en régie, que ce soit pour la collecte en porte à porte ou pour la collecte des points d'apports volontaires (Colonnes aériennes et enterrées).

- **19 260 tonnes** d'ordures ménagères collectées en 2024 (+ 493t vs 2023)
- **331 kg/habitant** collectés en 2024 (département : 314kg/hab)
- **Coût de traitement : 99 €/tonne**
- **Valorisation thermique à l'UTVE de Calçe**
- **1862 tonnes** de déchets directement apportées sur les infrastructures du SYDETOM66 par des apporteurs directs (ex : campings). Dans ce cadre-là le coût de traitement facturé à la CC ACVI est de 195€/tonne. Ce coût est ensuite refacturé aux apporteurs à l'euro prêt.

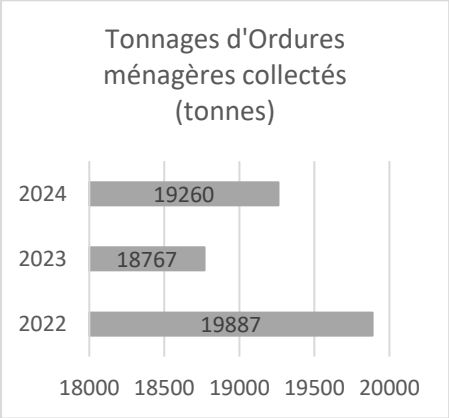

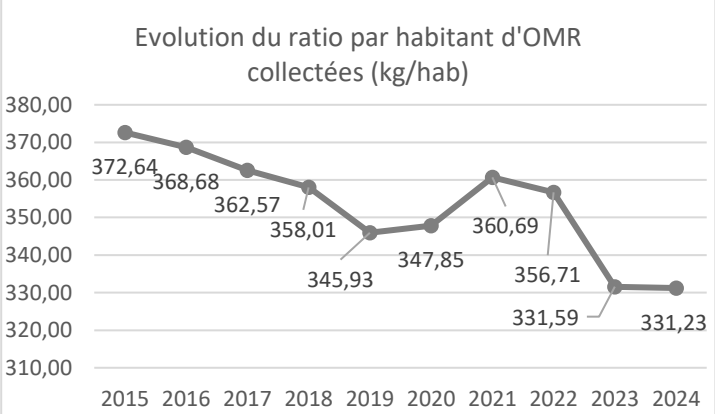

Les tonnages d'OMR sur le territoire de la Communauté de Communes Albères Côte- Vermeille Illibéris ont augmenté de 493t soit 2.63%. Toutefois, le ratio par habitant collecté à très légèrement diminué par rapport à 2023 ce qui signifie que l'augmentation des tonnages collectés est dues à l'augmentation de la population sur le territoire de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibéris.

Les Ordures Ménagères collectées sont acheminées par les camions de la CC ACVI jusqu'aux Centres de Transfert du Pont du Tech à Argelès-sur-Mer et de Cosprons à Port-Vendres. Des semi-remorques à fond mouvant des sociétés prestataires OURRY-VAILLS et LLOVERAS se chargent ensuite de transférer les déchets vers l'Unité de Traitement à Valorisation Énergétique (UTVE) de Calce.

Les Centres de Transfert du Pont du Tech à Argelès-sur-Mer et de Cosprons à Port-Vendres ainsi que le transport vers le Centre de tri et L'UTVE à Calce sont gérés par le Sydetom 66. Ces infrastructures réceptionnent l'ensemble des déchets ménagers produits par la CC ACVI (Ordures Ménagères et Emballages Ménagers Recyclables).

Les Emballages Ménagers Recyclables

Sur le territoire de la CC ACVI, les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) sont collectés en porte à porte et en points d'apports volontaires. La prestation de collecte en porte à porte est réalisée en régie, le mode de collecte est le conteneur individuel ou bac de regroupement de 35 à 750 litres. Au 1er Juillet 2023 la compétence collecte des points d'apports volontaires EMR et le marché de prestation avec Véolia ont été transférés du Sydetom66 vers la CC ACVI. La CC ACVI a alors réalisé un avenant au marché existant afin que le la collecte des points d'apports volontaires EMR soit réalisée par le l'entreprise Véolia du 1er Juillet 2023 au 31 Janvier 2024. Depuis 1er Février 2024 la CC ACVI collecte les points d'apports volontaires d'EMR en régie.

En 2024, 4 924 tonnes d'EMR ont été collectées en porte à porte et en points d'apports volontaires contre 4 912 tonnes en 2023.

- **4 924 tonnes** d'emballages ménagers recyclables collectées en 2024 (+ 12t vs 2023)
- **85 kg/habitant** collectés en 2024 (département : 60 kg/hab)
- **Démarrage de la collecte des points d'apport volontaire en régie**
- **Coût de traitement : 38 €/tonne**
- **Valorisation matière vers la France** (bouteilles PET incolore, colore, bouteilles PEHD PP, acier, aluminium), **vers l'Espagne** (papier, carton, bouteilles PEHD PP, acier, aluminium), **et vers le Portugal** (bouteilles PEHD PP et films plastiques)

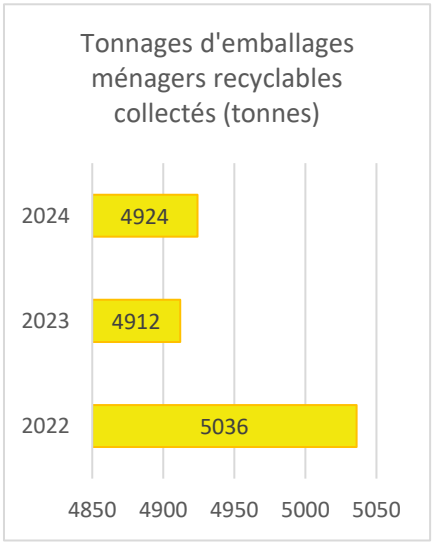

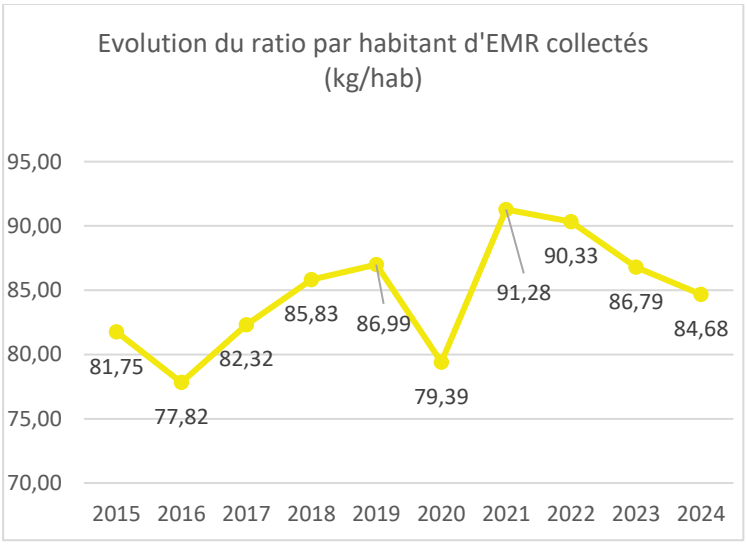

Le Sydetom66 assure l'acheminement des EMR issus de la collecte sélective vers son centre de tri, situé à Calce (66), par l'intermédiaire de camions. Ils sont triés, puis chaque type de déchet est expédié vers les filières de recyclage spécifiques désignées par Citeo ou choisies par le Sydetom66.

Les Refus de tri

Il arrive régulièrement que des déchets contenus dans le flux Emballages Ménagers Recyclables soient refusés au centre de tri car ils ne devraient pas se trouver là. Les refus de tri sont à la hausse depuis 2023.

- **32,98% de refus de tri** pour les déchets issus de points d'apports volontaires (PAV) en 2024 (département : 30,09%)
- **33,69% de refus de tri** pour les déchets issus de bacs individuels (PAP) en 2024 (département : 31,13%)
- **Coût de traitement : 122 €/tonne** (contre 99€/tonne si directement mis en ordures ménagères)
- **Déclassement en ordures ménagères pour valorisation thermique**

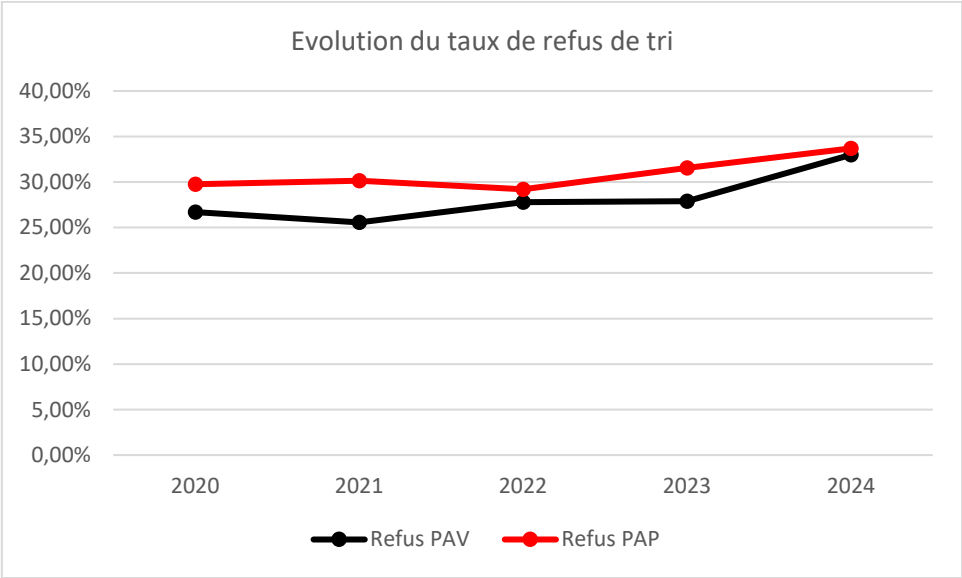

Les Cartons

Chaque été la CC ACVI met en place une collecte des cartons pour les commerçants de la Côte Vermeille. Les cartons sont collectés en vrac puis déposés dans la benne à carton de la déchèterie de Cosprons.

- **118 tonnes** de cartons collectées en 2024 (- 21t vs 2023)

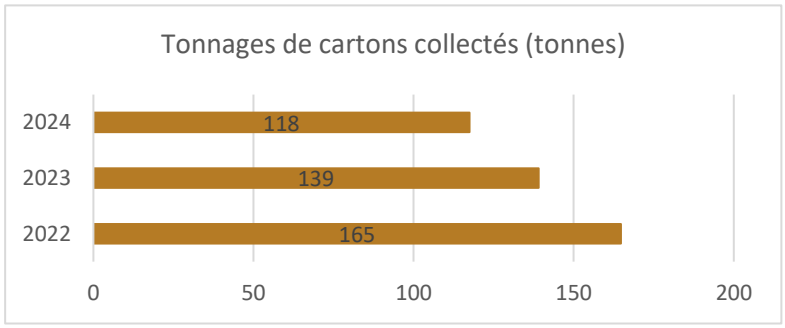

Les Emballages en Verre

Le mode de pré-collecte est l'apport volontaire en colonnes à verre, et ce sur tout le territoire de la CC ACVI. La collecte des points d'apports volontaires est réalisée par le prestataire Vial-Mineris par l'intermédiaire du Sydetom66 qui possède la compétence « collecte du verre ».

- **3 601 tonnes** d'emballages en verre collectées en 2024 (- 116t vs 2023)
- **62 kg/habitant** collectés en 2024 (département : 37 kg/hab)
- **Coût de traitement : 35 €/tonne**
- **Valorisation matière dans des verreries de Béziers et du Nord de Barcelone**

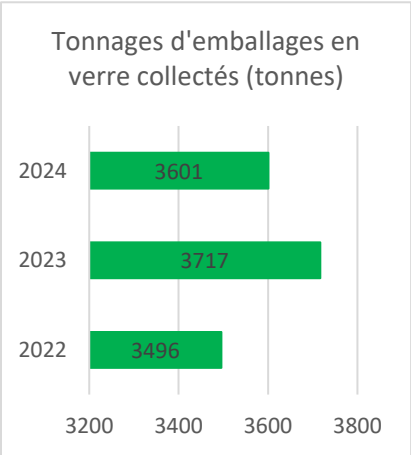

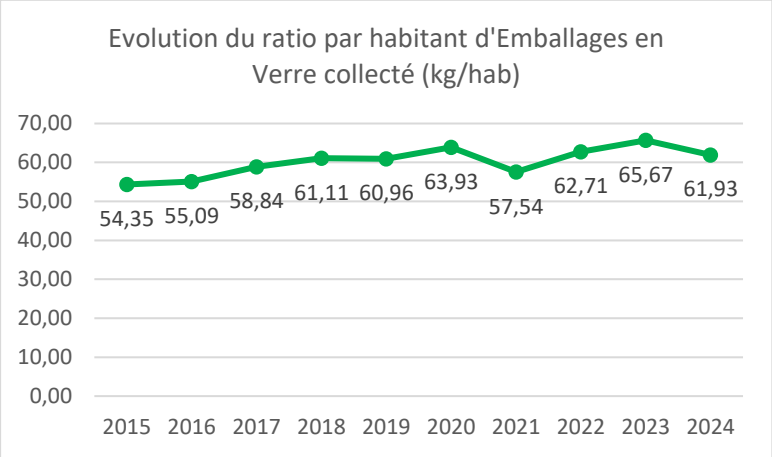

Une légère diminution des tonnages est observée en 2024 (- 116 tonnes de verre collectées par rapport à 2023). Cette réduction est également présente sur le ratio par habitant collecté ce qui indique une légère baisse de la performance de collecte. Cette diminution peut être due à une meilleure prévention des emballages en verre et a un changement des habitudes de consommation.

Les Déchets alimentaires

Depuis la fin de l'année 2022 et dans le cadre de son projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion des déchets alimentaires la CC ACVI a mis en œuvre une collecte des déchets alimentaires sur certaines zones de son territoire. La prestation de collecte en porte à porte est réalisée en régie, le mode de pré-collecte est le conteneur individuel 120L avec réducteur de cuve 40L. En 2024, la collecte des déchets alimentaires a permis de détourner 55,15 tonnes de déchets alimentaires des ordures ménagères.

- **55 tonnes** de Déchets alimentaires collectées en 2024 (+ 21t vs 2023)
- **21 kg/habitant** collectés en 2024
- **Coût de traitement : 86 €/tonne**
- **Valorisation matière sur la plateforme de compostage industriel du SYDETOM66 à Argelès-sur-Mer** (à partir d'avril)

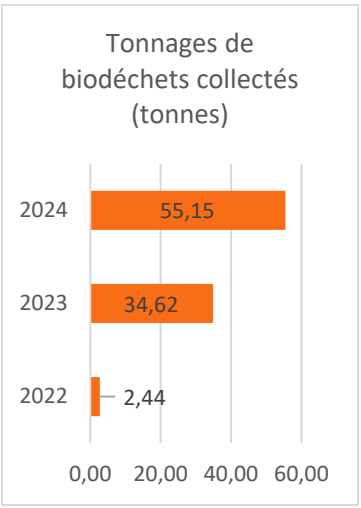

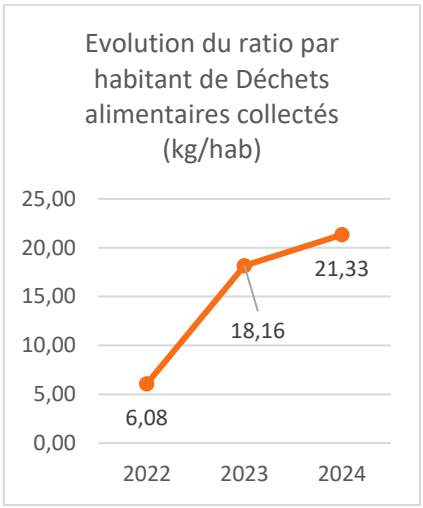

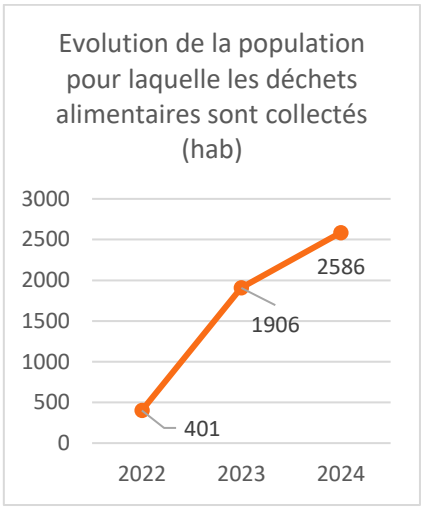

Depuis 2023, la CC ACVI assurait l'acheminement des déchets alimentaires issus de la collecte vers le centre de tri de l'entreprise TUBERT situé à Elne. Une fois chez TUBERT les déchets alimentaires étaient triés au moyen d'un désensacheur qui sépare les matières plastiques des matières organiques. Une fois triée la partie organique était transportée vers le méthaniseur de Perpignan afin d'être valorisée en biogaz qui sera réinjecté dans le réseaux de gaz GRDF. Pour sa part, le digestat solide issus du méthaniseur sera co-composté en mélange avec des déchets verts sur la plateforme de compostage de l'entreprise TUBERT.

A compter d'Avril 2024, le site de traitement des déchets alimentaire a changé, en effet depuis cette date la CC ACVI transporte les déchets alimentaires vers la plateforme de compostage industriel du SYDETOM66 située à Argelès-sur-Mer. Les déchets alimentaires ainsi déposés sont ensuite compostés en mélange avec les déchets verts issus des déchèteries de la CC ACVI.

Les Encombrants collectés par la Recyclerie

La collecte des encombrants est organisée de plusieurs manières différentes en fonction des communes. Depuis 2022, 11 communes sont collectées en prestation de service par la Recyclerie (soit 45 483 habitants), les 4 autres communes organisent la collecte des encombrants en régie.

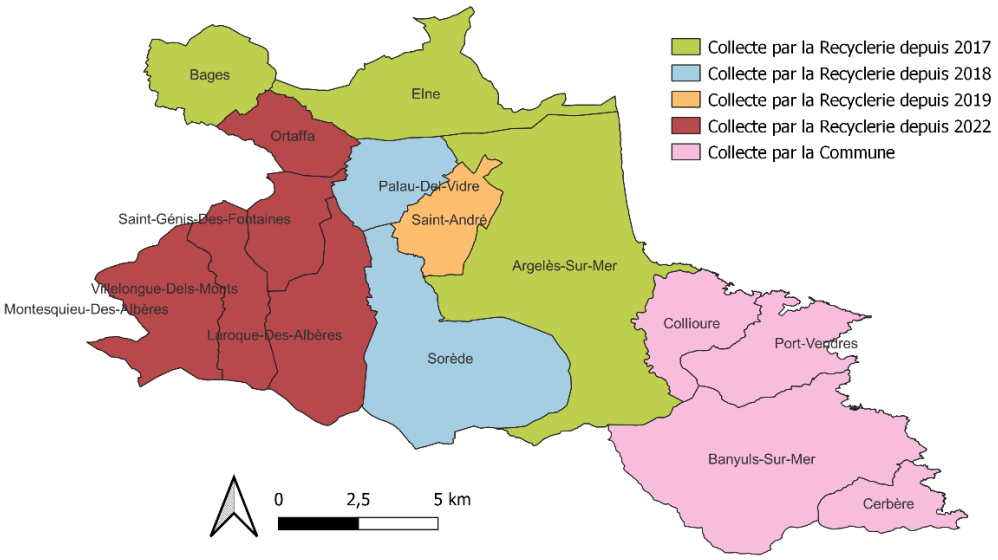

Tableau 4 : Prestataires de collecte des encombrants

- **548 tonnes** d'Encombrants collectées en 2024 (+ 35t vs 2023)
- **12 kg/habitant** collectés en 2024
- **Réemploi** (22.35% du flux) **et valorisation matière** (reste du flux)

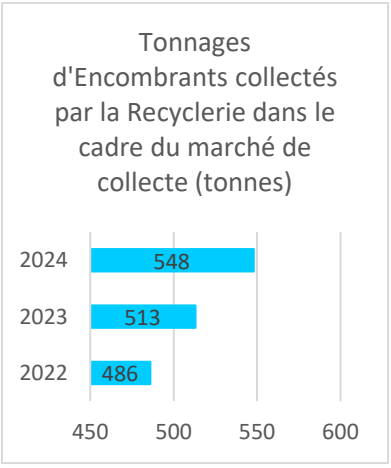

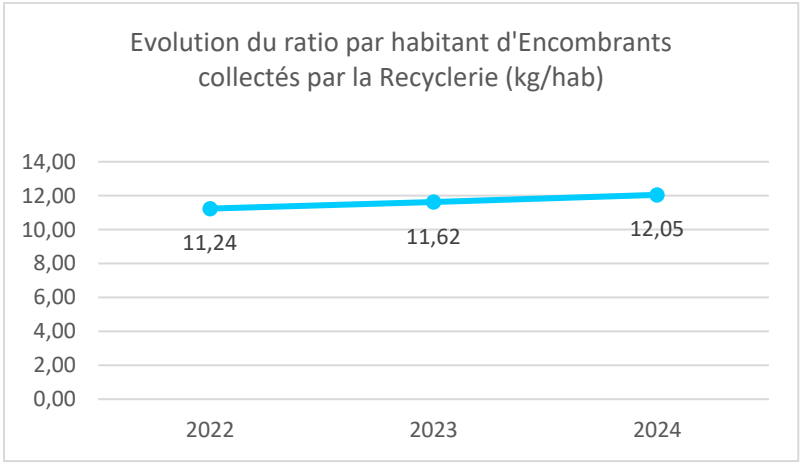

En 2024, dans le cadre de son marché de prestation pour la collecte des encombrants sur les 11 communes concernées, la Recyclerie a collecté 548 tonnes.

Les Déchets Verts

La collecte des déchets verts est réalisée en régie par la plupart des communes, les autres communes invitent leurs habitants à déposer leurs déchets verts directement en déchèteries.

Les communes qui collectent les déchets verts sur demande sont les suivantes :

- Argelès-sur-Mer
- Bages
- Banyuls-sur-Mer
- Cerbère
- Collioure
- Elne
- Montesquieu-des-Albères
- Palau-del-Vidre
- Port-Vendres
- Villelongue-dels-Monts

2 258 tonnes issues de la collecte des déchets verts en porte à porte et de l'entretien des espaces verts communaux sont apportées directement par les communes sur les installations du SYDETOM66.

Les Textiles

L'entreprise d'insertion Le Relais assure la collecte des colonnes textiles depuis avril 2020. En 2022, de nombreux dysfonctionnements ont pu être mis à jour permettant une optimisation de la collecte à partir de 2023. En 2024 le territoire de la CC ACVI est équipé de 64 colonnes.

- **220 tonnes** de Textiles collectées en 2024 (+ 15t vs 2023)
- **3.78 kg/habitant** collectés en 2024
- **Réutilisation en France** (6%) **et en Afrique** (55%)**, Valorisation matière :** fabrication d'isolant (26%) et de chiffons d'essuyage (10%)**, Refus de tri** (3%)

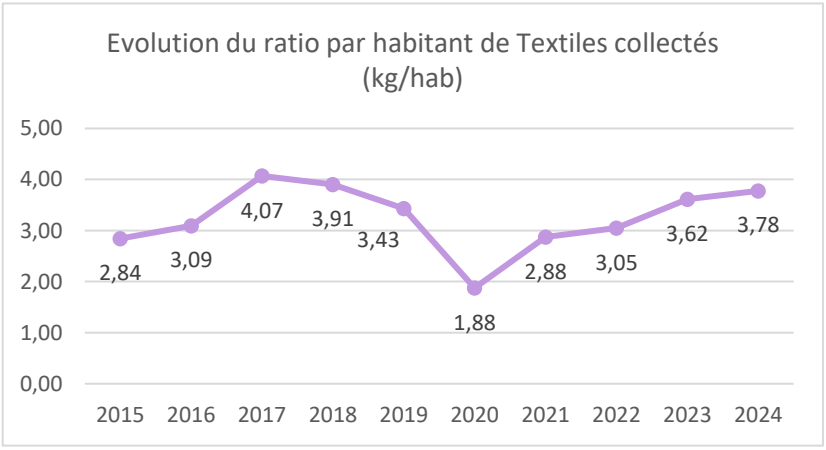

Le service maintenance des containers

Le Pôle de déchets de la CC ACVI dispose d'un service de maintenance des containers (MAC), ce service a pour mission de réaliser les remplacements des bacs cassés, disparus ou trop petits et les livraisons des nouveaux bacs. En 2024, le service MAC a réalisé 2396 interventions.

ARGELES-SUR-MER · BAGES · BANYULS-SUR-MER · CERBERE · COLLIOURE · ELNE · LAROQUE-DES-ALBERES · MONTESQUIEU-DES-ALBERES · ORTAFFA
PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES · SOREDE · VILLELONGUE-DELS-MONTS
3 IMPASSE CHARLEMAGNE · B.P. 90103 · 66704 ARGELÈS-SUR-MER CEDEX · TÉL. : 04 68 81 63 77 · FAX : 04 68 95 92 78 · WWW.CC-ACVI.COM

Les indicateurs financiers

A compter du 1er Janvier 2024 la Direction Valorisation des Déchets est passé du budget principal à un nouveau budget annexe.

Les dépenses de fonctionnement

En 2024, le montant des dépenses de fonctionnement prévu au stade du budget primitif et des décisions modificatives de la Direction Valorisation des Déchets de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibéris s'élevait à 15 056 731,25 €. Il a été réalisé à 93,67 %, soit 14 103 385,74 € de réalisations.

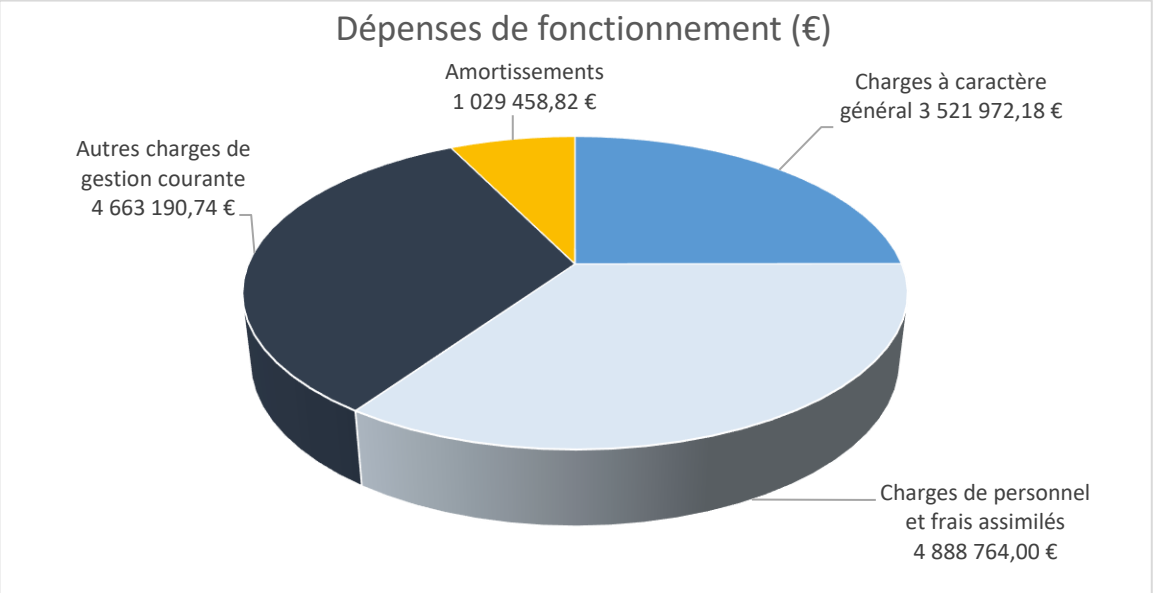

Les recettes de fonctionnement

Le budget primitif et les différentes décisions modificatives prévoyaient 15 056 731.25 € de recettes de fonctionnement. Le pôle déchets a finalement réalisé 15 293 410,57 € soit 102,09% de réalisation.

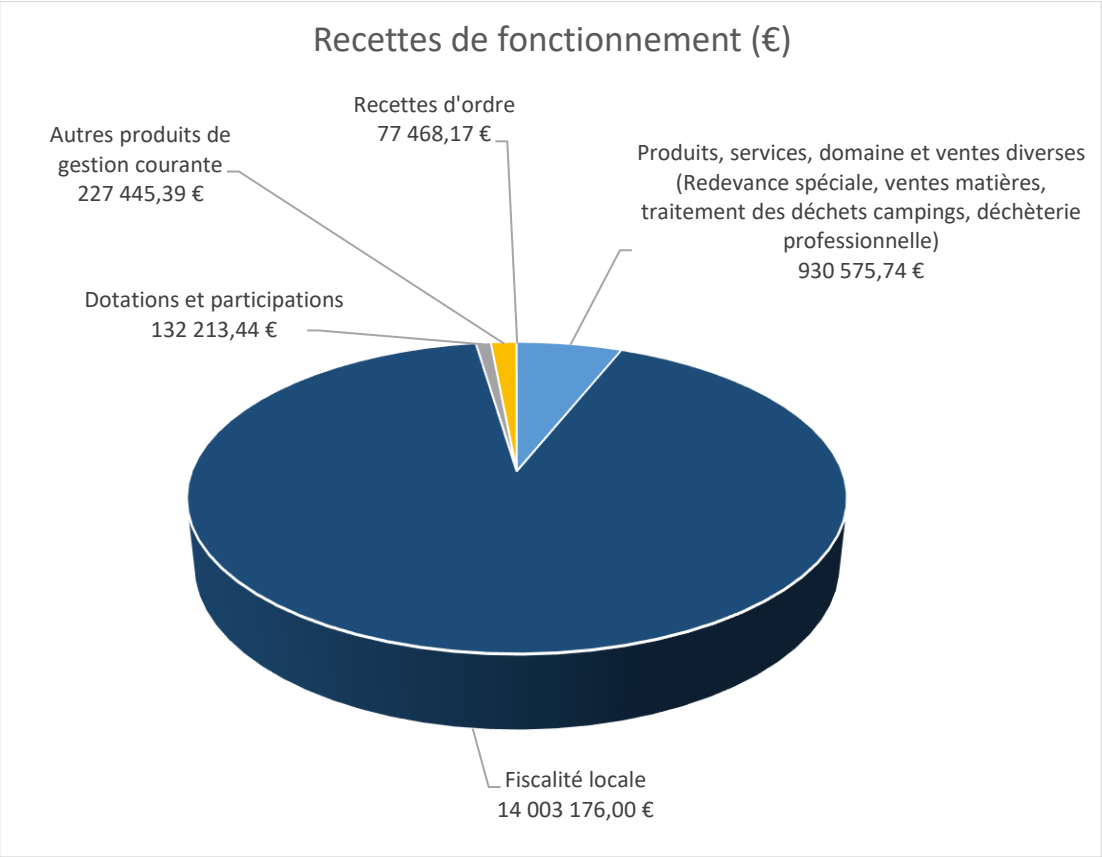

Le montant perçu de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2024 est de 13 986 159€.
Le montant perçu de Redevance spéciale en 2024 est de 324 920€.

Les dépenses d'investissement

En dépenses d'investissement le budget primitif et les décisions modificatives prévoyaient 2 244 122 €. En 2024, 1 848 308,23 € de dépenses ont été réalisées, soit 82.36% de réalisations (hors restes à réaliser de 394 956.90 €).

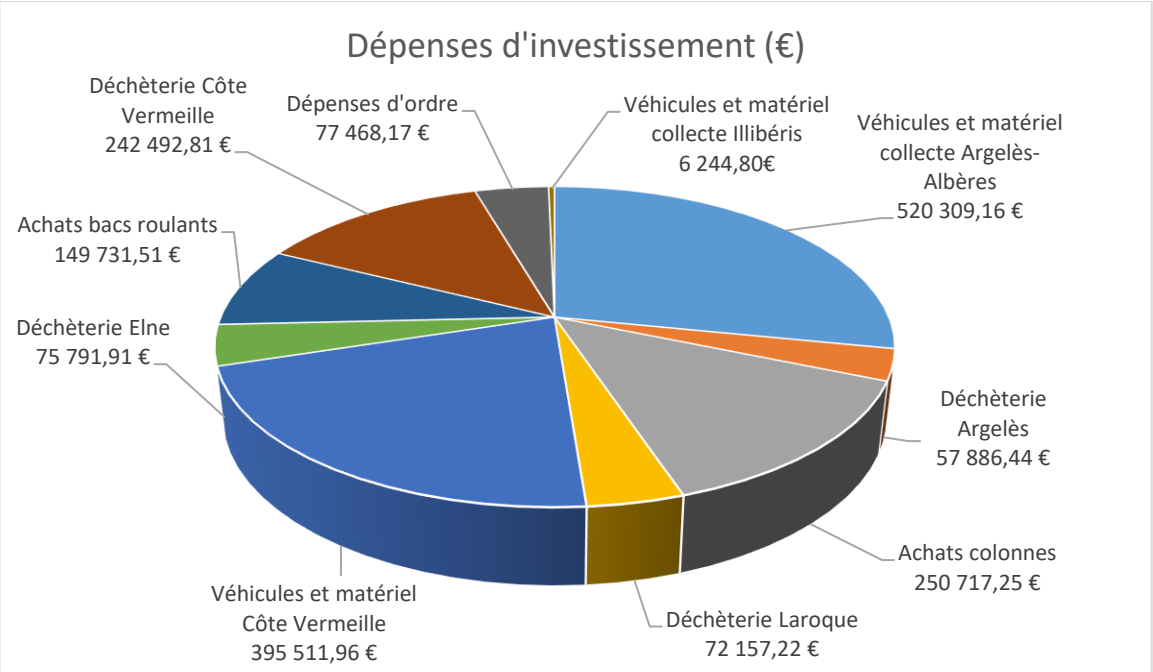

Les recettes d'investissement

En 2024 le budget primitif prévoyait 2 244 122,00 € de recettes d'investissement. Cette prévision a été réalisée à 53,01 % avec 1 189 627,52 € de recettes d'investissement.

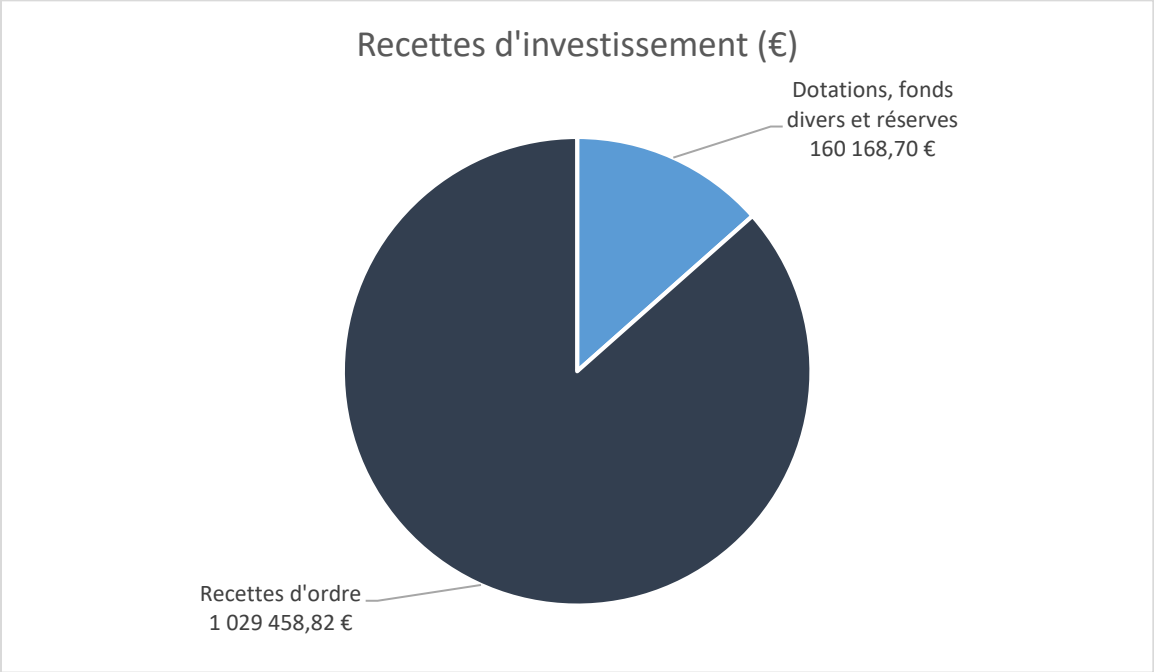

Les faits marquants de l'année 2024

Tableau 5 : Faits marquants 2024

Collecte	Réalisation en régie de la « Collecte des EMR en point d'apport volontaire »
	Démarrage collecte des déchets alimentaires sur l'intégralité de la commune de Saint-André.
Déchèteries	Travaux locaux déchèteries Argelès, Elne et Laroque
	Travaux d'aménagements dans les 5 déchèteries
	Réalisation de collecte de ferrailles sur les déchètereis en régie
Prévention	Adoption du PLPDMA pour la période 2024-2029.
	Marché pluri-annuel pour la fourniture de composteurs individuels
	Installation de plusieurs plateformes de compostage partagé
Moyens matériels	Installation de nouveaux points d'apports volontaires. Renouvellement de 2 VL pour les ambassadeurs du tri Renouvellement de 1 VL pour le directeur de pôle Réception de 2 BOM Grue Achat Piaggio et mise en œuvre d'une collecte au piaggio dans le centre-ville de Laroque
Ressources Humaines	Création de 2 poste d'agents de maitrise Création de 5 postes de chauffeurs
Finances	Passage en budget annexe